

# LE PATRIOTE

200 frs

*Méfiez-vous  
de l'homme nu  
qui vous  
propose  
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

Intérieur et décentralisation

## RAYMOND ZÉPHYRIN MBOULOU SOUS ULTIMATUM DES SYNDICALISTES

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphyrin Mboulou dispose d'un mois pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les agents de l'administration du territoire. Ces derniers menacent d'observer une grève générale sur toute l'étendue du territoire national au cas où leurs revendications ne seraient pas satisfaites.

☞ 2



## POURQUOI LE NOUVEAU MARCHÉ DE NKOMBO RESTE- T-IL FERMÉ ?

☞ 8

Prostitution

## Un client tabassé par un proxénète violent

Un citoyen ayant voulu combattre l'accoutumance devenue de plus en plus insupportable dans son foyer a cru utile de revitaliser sa libido en allant s'abreuver à la soupe des prostituées. Bien mal lui en a pris. Au lieu du plaisir, il s'en est tiré avec quelques uppercuts bien appliqués par un souteneur de la prostituée. La scène s'est déroulée récemment à Oyo où la prostitution bien que bannie prend des proportions inquiétantes. A cela s'ajoute le proxénétisme qui prend également corps dans cette ville qui connaît une urbanisation accélérée.

☞ 9

Deux nouveaux décrets présidentiels

- DE NOUVEAUX GÉNÉRAUX POUR LA POLICE ET LES FORCES ARMÉES CONGOLAISES
- NOMINATION DE CONSEILLERS SPÉCIAUX ET CONSEILLERS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

☞ 2

Année de l'éducation

## LES ÉTAPES À RESPECTER POUR UNE BONNE EXÉCUTION DU PROGRAMME

☞ 11

Elections locales

## LES FEMMES SE FERONT-ELLES UNE FOIS DE PLUS SAUCER PAR LES HOMMES ?

☞ 3



Championnat national direct de football

## LES PRÉPARATIFS VONT BON TRAIN

Il est encore trop tôt pour connaître la date de démarrage du championnat 2012-2013. De même, les participants à la compétition ne seront définitivement arrêtés qu'au terme de la date d'expiration du versement des frais d'engagement fixé au 10 février 2013.

☞ 12

Gratuité des documents administratifs

## LA SOCIÉTÉ CIVILE MONTE AU CRENEAU

☞ 6



## Intérieur et décentralisation

## RAYMOND ZÉPHYRIN MBOULOU SOUS ULTIMATUM DES SYNDICALISTES

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphyrin Mbolou dispose d'un mois pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les agents de l'administration du territoire. Ces derniers menacent d'observer une grève générale sur toute l'étendue du territoire national au cas où leurs revendications ne seraient pas satisfaites.

L'assemblée générale extraordinaire du syndicat des travailleurs de l'administration du territoire (Sytrat), tenue le vendredi 1<sup>er</sup> février 2013, à l'hôtel de la préfecture a été un réquisitoire contre le ministre Raymond Zéphyrin Mbolou, accusé d'être insensible à leur misère. Sous les hurras d'une assistance excitée et très impatiente, le directoire a présenté les activités menées depuis mai 2012, au lendemain de sa mise en place. Dans l'ensemble, il n'y a pas d'avancée particulière, reconnaît le secrétaire général. Sous la grande déception des syndicalistes a été de constater que « depuis novembre 2011 le projet du statut particulier des agents de la territoriale est bloqué dans le bureau du directeur de cabinet du ministre tandis que le ministre avait dit qu'il se trouvait déjà sur la table du secrétariat général du gouvernement ».

Ils désapprouvent la nomination des enseignants à leur place. Une réalité que Raymond Zéphyrin Mbolou justifie selon eux, par le caractère politique des nominations. « Il y a trop d'enseignants dans nos structures comme s'il n'y avait pas d'administrateurs et des cadres politiques dans notre propre département », s'exclament-ils. Pour étayer leur argumentaire, ils rappellent au ministre qu'en mars 2003, face aux préfets, le président de la République avait dit qu'ils ne sont pas des représentants des partis politiques et que l'égarément était de les considérer comme des cadres politiques, alors qu'ils sont des relais de l'administration. Les syndicalistes ne



Vue partielle de l'assemblée générale

comprennent pas non plus pourquoi les travailleurs de la territoriale ne disposent que de deux véhicules de transport du personnel contre 34 pour la police. Ils rendent également le ministre de tutelle responsable de la rupture unilatérale du dialogue car, sur neuf demandes d'audience, seule une avait abouti. Ils se disent étonnés « du refus de dialogue par le ministre alors que le président l'a proclamé permanent et l'a érigé comme modalité par excellence de résolution des problèmes sociaux ».

En outre, les syndicalistes se disent négligés par la hiérarchie au profit des autres administrations. C'est pourquoi, depuis des années, la direction générale de l'administration territoriale n'a ni administrateur, ni chefs de services, ni chefs de bureaux encore moins un programme d'acti-

vités, malgré les propositions faites.

Les griefs contre le ministre sont nombreux, mais le Sytrat exige la résolution de tous les problèmes évoqués en un mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

« Dépassé ce délai, l'assemblée générale des travailleurs de l'administration du territoire décline toute responsabilité face au risque d'une grève qui pourrait être déclenchée systématiquement sur toute l'étendue du territoire national ». Pour ce syndicat, l'ultimatum en vue d'une grève reste la seule option possible pour attirer l'attention du ministre, d'autant plus qu'ils sont « fatigués des promesses non tenues, notamment celles faites lors de la rencontre avec les directeurs généraux ».

Marlène Samba

## Décret n° 2013-11 du 30 janvier 2013 portant nomination de conseillers spéciaux et conseillers du Président de la République

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu Constitution ;  
Vu le décret n° 2013 - 10 du 30 janvier 2013 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République,  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires des certains postes administratifs .

### DECRETE

Article premier : Sont nommés auprès du Président de la République

- conseiller spécial, chef du département des affaires politiques, de la promotion de la démocratie, des relations avec le Parlement et la société civile : **M. Oba Bouya Jean**

- conseiller spécial, chef du département des hydrocarbures et des mines **M. Gokana Denis Marie Auguste**

- conseiller spécial, chef du département de la défense, de la sécurité, de la protection civile : **M. Essongo Noël Léonard**

- conseiller spécial, chef du département des questions de paix et sécurité collectives en Afrique : **M. Mokoko Jean-Marie Michel**

- conseiller, chef du département diplomatique : **M. Adouki Martin**

- conseiller, chef du département juridique, administratif et de la décentralisation : **M. Tongo Laurent ;**

- Conseiller, chef du département de l'économie, du plan, des finances et de l'intégration : **M. Ngakégni Antoine**

- Conseiller, chef du département de l'éducation, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle : **M. Bakabadio Louis**

- conseiller, chef du département de la communication, des médias et des relations publiques : **Mme Lemboumba Sassou Nguesso Claudia**

- Conseiller, chef du département de l'industrie et de la promotion du secteur privé : **M. Gangoué Eugène**

- conseiller, chef du département du commerce, de l'artisanat et de petites et moyennes entreprises : **M. Miata Bouna Enoch**

- conseiller, chef du département de l'énergie et de l'hydraulique : **M. Kanoha Elenga Louis**

- conseiller, chef du département du travail, de la sécurité sociale, de l'emploi et du dialogue social : **M. Okouya Elenga Clotaire Claver**

- conseiller, chef du département des travaux publics et de l'aménagement du territoire : **M. Bhalat Séraphin ;**

- conseiller, chef du département des transports et de l'aviation : **M. Osso Jean Louis**

- Conseiller, chef du département de la vie des institutions constitutionnelles ;  
**M. Ickonga Yves ;**

- Conseiller, chef du département du genre et de la protection des groupes vulnérables, des affaires sociales et de la solidarité : **Mme Okoumou Véronique**

- conseiller chef du département des affaires foncières, de l'urbanisme, de l'habitat et du tourisme : **M. Mpili Séraphin**

- conseiller, chef du département de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture : **Mme Mboukou Kimbatsa née GOMA Irène Cécile ;**

- conseiller, chef du département de l'économie forestière, du développement durable, de l'environnement et de la qualité de la vie : **Mme Matondo Rosalie ;**

- conseil, chef du département de la jeunesse, de l'éducation civique et des sports : **M. Akouala Géolot Pascal**

- conseiller, chef du département de la santé publique et de la population **Mme Puruehnce Marie Francke ;**

- Conseiller, chef du département des ressources documentaires : **M. Otakouara Jean François**

- Conseiller, chef du département de la culture et des arts : **Mme Pongault Lydie**

- conseiller, chef du département de la promotion des lycées d'excellence - **Nguemo Alphonse**

- conseille, chef du département des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication : **M. Mbongo Patrick Mathurin**

- Article 2 : Le présent décret, qui prend à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera inséré au Journal Officiel et publié partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2013 - 11

Denis Sassou N'guesso

## Force publique

### DE NOUVEAUX GÉNÉRAUX POUR LA POLICE ET LES FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Le président de la République Denis Sassou N'Guesso vient de signer dix décrets portant promotion de deux généraux et nomination de huit nouveaux généraux au sein de la police et des Forces armées congolaises (Fac).

Nous publions ci-dessous la liste des officiers promus.

#### Pour la police :

- le général de police de 1<sup>ère</sup> classe **Jean François Ndengué** promu au grade de général de police de 2<sup>ème</sup> classe
- le colonel de police **Michel Ombéli** promu au grade de général de police de 1<sup>ère</sup> classe
- le colonel de police **Albert Ngoto** promu au grade de général de police de 1<sup>ère</sup> classe
- le colonel de police **Philippe Obara** promu au grade de général de police de 1<sup>ère</sup> classe

- le colonel de police **Jacques Antoine Bouti** promu au grade de général de police de 1<sup>ère</sup> classe

#### Pour les Forces Armées congolaises

- le contre-amiral **Jean Dominique Okemba** promu au grade de vice-amiral (Marine nationale)
- le commissaire-colonel **Ambrrose Mopendza** promu au grade de général de brigade aérienne (Armée de l'air)

- le colonel **Nianga Ngatsé Mbouala** promu au grade de général de brigade (Armée de terre)

- le capitaine de vaisseau **Mathias Bangui** promu au grade de contre-amiral (Marine nationale)

- le colonel **Grégoire Myl-iah Ebadep** promu au grade de général de brigade (Armée de terre)

Après leur nomination, les heureux promus ont manifesté des sentiments de joie et exprimé leur reconnaissance au président de la République en sa qualité de chef suprême des armées pour cette promotion. □



Elections locales

# LES FEMMES SE FERONT-ELLES UNE FOIS DE PLUS SAUCER PAR LES HOMMES ?

D'une élection à une autre, la représentativité de la femme au niveau des deux chambres du parlement demeure extrêmement mince. Les hommes se taillent toujours la part du lion. Pourtant, la constitution du 20 janvier 2002 reconnaît les droits de la femme, de même que le Président de la République qui attache beaucoup d'importance à une nécessaire parité. La volonté politique s'étant déjà exprimée favorablement à cet effet, on est ainsi en droit de se demander à quel niveau ça coïncide.



L'attitude de ces femmes en dit long sur la parité qui n'est pas encore effective

**E**n effet, faire de la femme congolaise une véritable actrice du changement et du développement structurel, socio-politique et économique n'est plus au Congo un simple idéal. Bien qu'avec un pourcentage dérisoire, les femmes sont présentes dans toutes les institutions de la République. D'ailleurs, le Chef de l'Etat en a fait l'un de ses chevaux de bataille. Il l'avait évoqué en 2010 à la faveur de son message à la nation devant le parlement réuni en congrès. L'on se souvient qu'à cette occasion, la question de la parité avait occupé une place de choix dans son discours de circonstance. Les femmes ayant été visiblement honorées avaient salué cette annonce par une salve d'applaudissements. Malheureusement, le constat sur le terrain révèle que trois ans après, cette initiative présidentielle reste toujours au stade d'intention.

Ce qui donne à penser que les directives du Chef de l'Etat sont tournées en dérision, par ceux qui sont chargés de les traduire dans les faits. Les différentes élections législatives qui ont eu lieu dans notre pays, donnent la pleine mesure de la mauvaise position qu'occupe la femme dans les deux institutions parlementaires. Pour mémoire, au cours de la législature de 2002-2007, il y a eu 12 femmes qui siégeaient à l'hémicycle en qualité de députées; celle de 2007-2012 a vu arriver à l'Assemblée Nationale 10 députées sur 137 et à la dernière législature de 2012-2017, 17 femmes ont été élues sur 139 députés.

Ces chiffres en dents de scie qui sont de loin inférieurs à ceux des hommes au parlement, montrent que la question du genre reste entière dans notre pays. De plus en plus, les femmes ont le moral

dans les chaussettes et risquent de se détourner de la politique, si rien n'est fait dans la reconnaissance de leur droit par les hommes.

Les partis politiques de tout bord, se montrent impitoyablement phalocrates. L'on croit savoir que le salut des femmes pourrait venir cette fois-ci de la nouvelle loi qui a été votée récemment par le Sénat et l'Assemblée Nationale. Celle-ci fixe à 30%, le quota minimum des femmes dans les institutions. Ce qui veut dire qu'à tous les niveaux, les fonctions à caractère électif devront obligatoirement tenir compte des dispositions contenues dans cette loi. Ainsi, l'élaboration des différentes listes par les partis politiques de leurs candidats aux différentes élections est soumise à cette obligation réglementaire. Les locales qui auront lieu cette année en constitueront le premier test.

Les formations politiques devront prouver leur attachement aux valeurs universellement partagées, en œuvrant pour le respect des droits des hommes et singulièrement ceux des femmes. Ceci est d'autant impérieux si et seulement si, le Congo entend se conformer à ses engagements nationaux et internationaux. La constitution du 20 janvier 2002 stipule en son article 8 que « la femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit et assure sa promotion et sa représentativité à toutes les fonctions politiques et administratives ». Il est certes vrai que la loi fondamentale ne parle pas d'une représentativité équitable au sein des institutions nationales, ni de la parité entre hommes et femmes dans les dites institutions, elle fait néanmoins obligation aux autorités de garantir sa représentativité. La Constitution de la République du

Congo est précise et claire sur cette question du genre, comme l'est aussi le Chef de l'Etat.

A quel niveau ça coïncide ? S'il s'agit de l'élaboration d'un texte d'application pour donner un contenu plus pratique à cette préoccupation constitutionnelle, doit-on attendre 10 ans après, pour rendre effectives les prescriptions d'une constitution ? En tout cas, le législateur congolais est ainsi interpellé. On ne vote pas les lois pour un simple confort moral, mais pour qu'elles soient appliquées dans toute leur plénitude.

Patrick Yandza

Approvisionnement en énergie

# LES PARLEMENTAIRES AFRICAINS SE METTENT EN RÉSEAU

James Corre, responsable du projet Réseau Parlement du climat s'est entretenu la semaine dernière, avec les membres de la Commission plan, aménagement du territoire et environnement ainsi qu'avec ceux de la Commission économie et finances de l'Assemblée Nationale. Avec ces élus, il s'est agi de créer les conditions permettant aux personnes démunies d'avoir accès à l'énergie.

**P**résent dans cinquante pays du monde, ce projet se propose d'encourager les parlementaires à plaider pour les financements publics et privés sur les initiatives tendant à favoriser l'utilisation de l'énergie renouvelable. De la sorte, il milite pour la lutte contre la déforestation ou tout autre action visant à détruire la nature.

C'est Accel Arnaud Ndinga Makanda, vice-président de la Commission plan, aménagement du territoire et environnement qui a eu l'honneur de présider cette réunion du 29 janvier avec les parlementaires congolais.

Selon James Corre, ce projet Parlement du climat initié depuis 2007, compte en son sein dix pays africains dont le Congo notre pays. Les élus de la chambre basse ont été interpellés sur la nécessité de mener un plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des investisseurs privés. « Cette action aura un impact considérable dans la conservation et la gestion des forêts afin de lutter contre les changements climatiques », a-t-il indiqué.

A moyen terme, les personnes démunies, auront accès à différentes formes d'énergie moins coûteuses à travers des technologies modernes. « L'investissement initial de l'énergie renouvelable demeure pérenne contrairement aux investissements qu'imposent les centrales

thermiques », a ajouté James Corre. Ainsi, grâce à l'aide, du moins à l'appui de ce Réseau, les élus nationaux vont à travers conférences et colloques s'imprégner des expériences des autres pays pour que la forte croissance du Congo débouche à terme sur une nette réduction de la pauvreté.

Pour leur part, les parlementaires congolais ont évoqué le problème de déboisement qui prend de plus en plus l'ampleur dans la plupart des départements forestiers du Congo. A ce sujet, Emmanuel Eboho, député d'Owando, participant à cette première réunion a déclaré que : « le phénomène de déforestation n'est pas causé par l'utilisation du bois domestique, mais par les sociétés d'exploitation forestière et par ceux qui déboisent illégalement de grandes quantités de bois à des fins pécuniaires ». Pour James Corre, le Réseau du Parlement du climat vise également la réduction de la pauvreté. « Grâce à l'énergie renouvelable, il est possible de créer de petites entreprises même dans les départements les plus enclavés ». Dans ce cas, le défi à relever, c'est de trouver des investissements ou des capitaux privés pour transformer les énergies fossiles en énergie renouvelable.

Bertin Ekani

## La parabole de l'éléphant

### Un séjour parmi les animaux

Il y a très longtemps, alors que la nature était toute recouverte de verdure, signe de prospérité, les animaux se mirent à arracher toutes les herbes et toutes les branches des arbres, défiant ainsi le dieu de la pluie. Ces animaux nièrent son autorité sur le rythme des pluies et sa capacité de réguler la vie sur terre. Offensé, choqué, le dieu de la pluie décida de soumettre les animaux à une sévère punition en arrêtant la pluie. Et tout se dessécha sur la terre : la forêt naguère luxuriante, fit place à une bande de terre sans vie, presque désertique. Dans cette parcelle d'enfer, les animaux commencèrent à mourir de soif. Ils tentèrent de creuser dans le lit des cours d'eau, sans y trouver d'implorer goutte. C'est alors qu'ils résolurent d'explorer le dieu de la pluie : « dieu, nous avons mal agi, nous l'avons manqué du respect, nous nous repentons. Soyez clément, faites en sorte que la pluie recommence à tomber... » Mais, le dieu de la pluie fit la sourde oreille. Les jours passaient, et la terre devint de plus en plus aride. Ne pouvant changer la décision du dieu de la pluie, tous les animaux tournèrent leur regard vers l'éléphant, le roi de la faune, seul capable de lui faire changer d'avis. Ce dernier dépêcha le coq chez le dieu de la pluie. Dans un premier temps, le coq le chercha partout, en vain. Au bout de plusieurs

jours, il le trouva caché derrière les nuages et lui délivra le message de l'éléphant lui demandant de sortir le peuple des animaux de cet enfer. Le coq le dit avec autant d'éloquence que le dieu de la pluie ne résista pas à la sollicitude de l'éléphant. Ainsi, la pluie fut de retour. Tous les cours d'eau retrouvèrent la plénitude de leur envergure. Mais, les lions, panthères et hyènes qui reprochèrent aux herbivores leur désinvolture à l'origine de la colère du dieu de la pluie, firent main basse sur tous les points d'eau, en règlementant les approvisionnements et en fermant la porte à tous les herbivores. Des voix s'élevèrent au sein de la faune pour condamner cette attitude. La faune fut secouée par une grande crise.

Tout d'un coup, une voix grave s'adressa à toutes les familles ; d'un ton ferme, l'éléphant attira l'attention de tous après analyse de la situation : « j'espère que vous ne vivrez plus dans la désobéissance, vous ne mettez plus au défi ceux qui sont plus puissants que vous, vous ne détruisez plus ce dont vous avez besoin. Mais, en même temps, vous laisserez à ceux qui en ont besoin, le temps de partager votre fortune ».

Jules Débel



# COMMENT LA JEUNESSE PEUT-ELLE S’AFFIRMER POSITIVEMENT SUR LE TERRAIN POLITIQUE ?

Importante couche de la société censée symboliser dynamisme et témérité, la Jeunesse a été de tout temps sollicitée sur le théâtre politique où son influence a pu orienter dans un sens ou dans un autre bien des destins de bon nombre de pays. Au Congo par exemple, notre nation a été fortement influencée par les attitudes de ceux qui poussèrent leur zèle jusqu'à à s'armer pour défendre des idéaux politiques. Cependant de nos jours où l'on note un préjudiciable relâchement, beaucoup se demandent comment redonner à cette jeunesse enthousiasme, passion et un certain degré de militantisme.

Utilisé à profusion dans la littérature politique de notre époque ou dans les discours des hommes politiques, le concept de jeunesse demeure pourtant bien ambigu. Il l'est d'autant plus que, recouvrant un contenu assez général et vague au plan sémantique, il est aujourd'hui largement utilisé dans un contexte beaucoup plus précis : celui de la classification communément admise entre « jeunes » et « vieux », entre « nouveaux » et « anciens », entretenant ainsi un malsain conflit de générations. Ce glissement de vocabulaire permet de répandre dans les esprits, à la faveur de la confusion introduite, un certain nombre d'idées dangereuses sur le rôle que doit jouer la jeunesse dans la lutte politique comme nous le verrons plus loin.

La jeunesse est pourtant, simplement, selon le « Petit Robert », le temps de vie entre l'enfance et la maturité. Ce temps de nécessaire maturation peut-il se révéler conséquemment flexible ? L'ancien président français François Mitterrand aimait dire que « la jeunesse c'est le temps que l'on a devant soi ». Ce qu'une autre acception largement répandue résume dans l'expression « jeune de 7 à 77 ans ». Ce qu'insinue par ailleurs le célèbre proverbe « si jeunesse savait, si vieillesse pouvait » pour affirmer dans une sorte de formule conciliatrice que si les jeunes avaient l'expérience des vieux et les vieux la vigueur des jeunes, le monde ne s'en porterait que mieux. Sentiment que, pour sa part, Corneille met en évidence lorsqu'il écrit : « je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ».

Qu'à cela ne tienne, qu'il s'agisse d'un simple temps de la vie ou de toute une vie (puisqu'on parle aussi de seconde jeunesse, d'une sorte de nouvelle jeunesse pour des personnes d'âge mûr), la Jeunesse est archi-sollicitée dans tous les domaines, singulièrement dans le monde politique. Constatant à la recherche de jeunes cadres dynamiques, les leaders politiques ne cachent pas le culte qu'ils vouent, avec un opportunisme évident, à cette fraîcheur, ce sang nouveau, cet éclat, à l'illusion, l'idéalisme, l'inexpérience certes mais l'intransigeance de la Jeunesse. Cette jeunesse qu'ils voudront éternelle comme les neiges.

C'est ainsi que les premiers partis politiques congolais créés avant l'indépendance exploiteront cette vigueur juvénile au sein de l'Union des Jeunes Congolaises (UJC), la plus politisée, et les Jeunes UDDIA (encadrant essentiellement les jeunes laris).

## Une jeunesse archi-sollicitée

Un clin d'œil appuyé fut constamment adressé même aux mouvements chrétiens « apolitiques » de scouts et d'éclaireurs, à la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et à la JEP (Jeunesse estudiantine protestante).

L'histoire du Congo de cette époque va être profondément marquée par ces jeunes, leurs vivages, leurs groupements et regroupements, leurs méthodes de travail. L'exemple le plus pittoresque aura été celui du groupe « Basali ba Congo » composé des jeunes intellos comme Ambroise Edouard Noumazalay et Claude Ernest Ndalla dit Ndalla Graille. Ce groupe qui se veut révolutionnaire marxiste, s'efforce de constituer un noyau révolutionnaire discret et efficace. Il prend contact avec la Chine, se dote d'un journal éminemment mobilisateur « Dipanda », s'implante forte-

ment président Nguabi une force d'appoint de « gauche » qui, d'une part lui est fortement liée puisque redevable du pouvoir et sans base politique réelle, d'autre part contrebalancera en permanence la gauche « historique » à laquelle il se sent contraint de faire appel mais qui, comme dans le cas de Martin Mbéri et Pascal Lissouba reste à l'écart.

Quelques années plus tard, l'Union générale des Elèves et Etudiants Congolais (UGEEC) et l'Union de la Jeunesse Socialiste congolaise (UJSC) reprendront le flambeau de la JMNR et des autres mouvements de jeunesse ayant fini par se saborder. Des expériences de ces deux mouvements, il est possible de tirer un bilan positif en terme de remodelage idéologique et de conscientisation tous azimuts. De ces organisations sont issus

la Jeunesse du Mouvement national de la Révolution (JMNR) sans doute dans le double souci de parer aux incessantes attaques menées de l'extérieur comme de l'intérieur. Cependant la récupération à son profit de ce dangereux outil qui lui permet de concentrer le pouvoir politique entre ses mains et de s'assurer une clientèle essentiellement ethnique, s'aliénant au passage l'armée traditionnelle opposée à la JMNR et à la Défense civile (dirigée par Ange Diawara) lui fut fatale en 1968.

C'est la même leçon que devraient tirer ceux qui, plus tard, armeront cocoyes, aubevillos, mambas, cobras et ninjas à des fins de défense ou de conquête du pouvoir.

Pour le reste, l'on demeure sidéré, ayant pris du recul, par le manque criard de perspective des jeunes qui il y a une vingtaine d'années (à la Conférence Nationale Souveraine) prétendaient changer fondamentalement les mœurs et les pratiques politiques en apportant un sang nouveau dans un microcosme qu'ils avaient taxé de tous les maux. Dans cette période incriminée au moins, les jeunes sortaient des moules des organisations de jeunesse nantis d'une bonne formation dans le domaine de la gestion des biens et des hommes.

Aujourd'hui, à un moment où, malgré de savants garde-fous prévus dans la Constitution ainsi que dans la loi sur les partis politiques, nous éprouvons toujours des difficultés pour nous débarrasser des partis-ethnies dont la naissance s'est effectuée dans la foulée de l'avènement de la démocratie, les jeunes cadres pourraient peut-être apporter l'anti-dote tant attendu.

En tant que couche la plus sensible de la société, la Jeunesse pourrait être orientée, au sein des partis politiques, vers des axes où son volontarisme légendaire pourrait être mis à profit pour tonifier l'activité des principales formations politiques aujourd'hui en hibernation et pour s'attaquer aux graves écueils qui se dressent encore sur la voie d'une réelle démocratisation du pays. Une jeunesse qui quitterait le confort de l'ethnocratie qui s'impose comme vecteur de perversions et porteur de dangers, pour accompagner avec courage et ténacité la marche vers une société moderne, humaine, solidaire, fraternelle, sans jeter par-dessus bord le peu de marxisme qui leur resterait.

Aimé Raymond Nzango

Les jeunes révolutionnaires congolais avaient décidé d'armer



A la différence des jeunes des années 60, ceux d'aujourd'hui brillent par un laxisme qui laisse à désirer

ment dans la Jeunesse lycéenne et estudiantine, noyauté autant qu'il le peut syndicats et mouvements de jeunesse, insuffle un certain nombre de mots d'ordre, essaie de donner une base politique plus radicale, réfléchi et organisée à un mouvement jeune et quelque peu disparate. Evidemment, le président Alphonse Massamba Débat sut s'appuyer sur cette jeunesse énergique et inventive issue d'horizons divers. Il nommera même un de ses leaders, Ambroise Noumazalay, au poste de premier ministre.

Le président Marien Nguabi également eut le bonheur d'être rejoint par un groupe de jeunes qui entrent en lice sous une étiquette marxiste, bien qu'ils ne se soient pas illustrés dans la période précédente. Il s'agit de Pierre Nzé, de Justin Lékoundzou et d'Ange Edouard Pounqui notamment. Ces jeunes entrent dans l'appareil politique par la porte bureaucratique et leur comportement s'en ressentira. Ils représentent aussi pour le

ment dans la Jeunesse lycéenne et estudiantine, noyauté autant qu'il le peut syndicats et mouvements de jeunesse, insuffle un certain nombre de mots d'ordre, essaie de donner une base politique plus radicale, réfléchi et organisée à un mouvement jeune et quelque peu disparate. Evidemment, le président Alphonse Massamba Débat sut s'appuyer sur cette jeunesse énergique et inventive issue d'horizons divers. Il nommera même un de ses leaders, Ambroise Noumazalay, au poste de premier ministre.

Le président Marien Nguabi également eut le bonheur d'être rejoint par un groupe de jeunes qui entrent en lice sous une étiquette marxiste, bien qu'ils ne se soient pas illustrés dans la période précédente. Il s'agit de Pierre Nzé, de Justin Lékoundzou et d'Ange Edouard Pounqui notamment. Ces jeunes entrent dans l'appareil politique par la porte bureaucratique et leur comportement s'en ressentira. Ils représentent aussi pour le

ment dans la Jeunesse lycéenne et estudiantine, noyauté autant qu'il le peut syndicats et mouvements de jeunesse, insuffle un certain nombre de mots d'ordre, essaie de donner une base politique plus radicale, réfléchi et organisée à un mouvement jeune et quelque peu disparate. Evidemment, le président Alphonse Massamba Débat sut s'appuyer sur cette jeunesse énergique et inventive issue d'horizons divers. Il nommera même un de ses leaders, Ambroise Noumazalay, au poste de premier ministre.

## De précieuses leçons à tirer

Nous avons vu comment la Jeunesse dans les moments cruciaux de l'histoire de notre pays a imprimé son rythme à une action politique dynamique, organisée et réfléchi au sommet de l'Etat. Il ne serait pas cependant juste de passer sous silence les multiples utilisations de la Jeunesse à des fins perverses.



Aménagement du territoire et grands travaux

**LES GRANDS DÉFIS DE L'ANNÉE CONNUS, DES OBSTACLES IDENTIFIÉS**

La Délégation générale aux grands travaux vient de totaliser le 4 février 2013 ses dix ans d'existence. La dixième année sera consacrée à la poursuite de la construction des ouvrages liés ou non à la municipalisation accélérée, au lancement de la construction de nouvelles infrastructures et à la mise en service d'autres parmi lesquelles la première usine de la zone industrielle et commerciale de Maloukou.

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la Délégation générale aux grands travaux, Jean Jacques Bouya a tiré le bilan de ces dix années et a esquissé les grands repères de l'action de son département pour cette année. Sont prévues, la mise en service des infrastructures de base dont la construction est liée ou non à la modernisation tournante des départements dont celui des Plateaux qui abritera les 53 ans de l'indépendance du Congo, celles de la première usine de la zone industrielle et commerciale de Maloukou, et l'aboutissement des études de faisabilité du pont route-rail Brazzaville-Kinshasa et du prolongement du chemin de fer Kinshasa-Illebo.

Conscient des « points bas qu'il faudra absolument surmonter » d'autant plus que ce nouveau ministère est encore un chantier sur le plan organisationnel et opératoire, Jean Jacques Bouya se méfie de l'autosatisfaction sur les réalisations de l'an passé, jouant à la prudence au regard de l'ampleur du travail à réaliser pour le bonheur d'une population de plus en plus impatiente de progresser dans la modernité. A titre d'exemple, l'élargissement de la route nationale N°2 ainsi que la construction du dernier tronçon de la route Pointe-Noire-Brazzaville, celle des routes d'intérêt sous régional Ketta-Djoug et Okoyo frontière du



Le ministre Jean Jacques Bouya (à droite) et ses collaborateurs

Gabon se poursuivront. Le barrage de Liouesso dont les études géophysiques et la construction des bases-vie sont en phase terminale démarrera effectivement. L'usine de production d'eau potable de Djiri et les réseaux de distribution associés, la construction des logements sociaux liés ou non à la tragédie du 4 mars, la mutation du village Kintélé en ville moderne avec la construction du complexe olympique et de l'Université Denis Sassou N'Guesso, figurent au nombre des grands projets programmés.

En outre, l'édification d'une dynamique intégrée de l'aménagement

du territoire tenant compte des réalités de chaque département, s'articulera autour de la poursuite des études relatives au schéma national d'aménagement du territoire, de l'amplification du projet village du millénaire à travers tous les départements et la mise en œuvre d'un contrat de plan Etat-Départements. Pour mieux atteindre ces objectifs, Jean Jacques Bouya a exhorté ses collaborateurs au travail, au volontarisme et à l'équité.

Ernest Otsouanga

Affaires sociales

**VERS L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA GESTION DES CATASTROPHES**

A l'occasion de la traditionnelle cérémonie d'échange de vœux, la ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Mme Emilienne Raoul a défini les grandes lignes de l'action de son département au cours de l'année 2013. Celle qui vient de passer, l'essentiel des activités du ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité a porté sur les opérations d'assistance. Celle-ci était soit matérielle, soit psychosociale. Elle était consécutive aux catastrophes que le Congo a connues en 2012.

Cette série noire est constituée par les explosions du 4 mars dernier à Mpila, des inondations, des vents et tornades dans certains départements, le crash d'un Boeing le 30 novembre au quartier Makazou, dans la capitale et la gestion des congolais expulsés du Gabon. Tirant les leçons de la gestion des catastrophes et face aux faiblesses du Congo dans ce domaine, le ministère en charge de ces questions a décidé au cours de cette année de s'instruire des expériences

d'autres pays avant d'organiser à Brazzaville, la consultation nationale devant aboutir à l'élaboration de la stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de prise en charge des victimes des catastrophes. Celle-ci sera précédée de consultations sectorielles intéressant tous les ministères qui interviennent lors des catastrophes.

En 2013, les travailleurs sociaux ont le devoir de mettre en place des programmes pour réduire la pauvreté, renforcer les capacités des groupes vulnérables,



La ministre Emilienne Raoul

afin qu'ils contribuent à la croissance et profitent de celle-ci. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2012-2016, dont l'une des pièces

Humeur

**L'ANNÉE DE L'ÉDUCATION EST MAL PARTIE**

C'est devenu une habitude. Chaque fois que les autorités nationales lancent un mot d'ordre salulaire pour tous, des inciviques endurcis échafaudent, sans s'inquiéter, des plans machiavéliques pour lui réserver un échec cuisant. Le rétroviseur de notre parcours vers le progrès est révélateur d'exemples accablants. Tenez ! Le Chef de l'Etat décrète la gratuité des documents civils tels que le passeport, le certificat de nationalité et le casier judiciaire. Mais des agents à la recherche du gain facile font actuellement desdits documents un véritable fond de commerce. Il est quasiment impossible aux citoyens infortunés de les obtenir. Dans les hôpitaux, la gratuité de la césarienne passe par les fourches caudines des malfrats en blouse blanche ou rose, qui n'ont aucune considération pour la santé humaine. Le serment d'Hippocrate et la mesure présidentielle sont foulés aux pieds sans ménagement. Malicieux et incurables, ils prennent les malades comme des vaches à traire. D'autres vont jusqu'à organiser des ristournes pour arrondir leurs fins de mois.

Aujourd'hui, le mot d'ordre à la une depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 concerne l'éducation. Comme il fallait s'y attendre, les projecteurs de l'opinion publique sont braqués sur ce secteur qui, comme celui de la santé, n'est pas en odeur de sainteté. Il s'y dégage une puanteur maffieuse qui compromet dangereusement les résultats aux différents examens et concours. Presque tous les candidats à ces épreuves à obstacles avouent avoir laissé des plumes. Comme qui dirait : « **No money, no place !** ».

Ainsi, selon certains témoignages, pour prétendre réussir aux concours de l'ENMA ou ENAM, il faut collaborer avec certains agents des secrétariats de ces structures. A l'Université Marien N'Gouabi, notamment à la Faculté des lettres et des sciences humaines, il faut mettre la main à la poche pour solder les UV. Des sommes qui oscillent entre 15.000, 20.000 et 25.000 FCfa. En STC (Sciences et Techniques de la Communication), un département de cette faculté, le mal devient incurable. On parle également des MST, autrement dit **Moyennes Sexuellement Transmissibles**. De jeunes étudiants surtout s'en sortent grâce à une astuce matérialisée par un slogan imparable : « **seule la cuisse libère !** ».

On est donc en droit de se poser des questions légitimes sur les objectifs visés par le magistrat suprême dans l'intérêt général, lorsque des agents véreux travaillent en catimini comme des fourmis contre leur concrétisation ? Quels types de cadres aura le Congo demain lorsque les apprenants monnayent leur réussite auprès des pédagogues désignés par l'Etat pour leur formation ? Dans le domaine de la communication, le mal qui gangrène le département STC interpelle plus d'un professionnel en la matière. Est-il possible qu'un étudiant ou une étudiante fraîchement sorti(e) de ce moule en usant de matabiches auprès de ses encadreurs, accomplisse loyalement son devoir professionnel sans anicroches ?

L'année de l'éducation serait en fait une occasion pour tous, apprenants et pédagogues, de viser l'excellence et non de travestir le mot d'ordre présidentiel par des comportements incompatibles à la morale et l'éthique professionnelle.

Mwana Mboyo

maîtresses est le (DSCERP) Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la pauvreté, dans lequel il est spécifié les performances que doit atteindre le ministère des affaires sociales.

Pour répondre à cette feuille de route à la fois nationale et sectorielle, ce ministère dispose aujourd'hui de deux documents stratégiques programmatiques à savoir : la lettre de politique nationale d'action sociale et le Plan National d'Action Sociale. Il s'agit de deux cadres de référence de ses actions jusqu'en 2016, qui seront soumis dans les meilleurs délais au conseil des ministres. La phase de planification opérationnelle démarre cette année, avec l'appui de la Banque Mondiale, l'Unicef, l'Union européenne et la Banque Africaine de Développement.

La prise en compte du volet famille sera marquée cette année par le lancement de la réflexion sur la situation, les acquis récents et les défis dans

les domaines de logement, l'alimentation et la nutrition, la santé, l'éducation, la responsabilité parentale dans la perspective de l'année internationale de la famille en 2014. Il est aussi question cette année, de finaliser le plan d'Action National en faveur des personnes âgées ; renforcer la lutte contre la traite des enfants à travers l'organisation de l'Atelier de suivi du Plan de mise en œuvre Congo-Bénin sur la traite des enfants ; organiser deux campagnes d'intervention chirurgicale sur des enfants démunis, en février et en septembre à l'hôpital de Dolisie. Celle-ci sera réalisée grâce au partenariat de la fondation «sur un pied d'égalité» des pays bas, du ministère de la santé et de la population, ainsi que de l'Université Marien Nguabi. Elle concernera les enfants âgés de moins de 6 mois portant des malformations. Concernant le volet solidarité, le ministère se donne comme mission, d'étudier les nouvelles formes de solidarité de les mettre en synergie.

D.M.



Gratuité des documents administratifs

## LA SOCIÉTÉ CIVILE MONTE AU GRENEAU

La résistance observée dans certaines administrations devant la mise en œuvre de la mesure présidentielle relative à la gratuité d'un nombre précis de documents administratifs dont le passeport et l'indifférence coupable de leurs chefs conduisent la société civile à monter au fillet. Le collectif des syndicats des transporteurs en commun du Congo et le Consortium panafricain des droits de l'homme et de la lutte contre la toxicomanie de même que la Caresco ont donné de la voix ces derniers temps pour exiger l'effectivité de la mesure présidentielle. Cependant on a peu entendu les chefs des administrations concernées en évoquer lors des cérémonies des vœux avec leur personnel. Pourtant il y va également de l'image du pays.

Les ONG ont tour à tour dénoncé le tort que les agents de l'Etat font subir à la mesure. Du passeport aux permis de conduire en passant par les casiers judiciaires et les actes de naissance, pratiquement aucune délivrance n'a donné satisfaction à la population. Celle-ci a continué à payer l'obtention de ces documents comme si la mesure présidentielle n'existait pas. Pour le Consortium panafricain des droits de l'homme et de la lutte contre la toxicomanie, l'explication est à trouver dans les pratiques de certains agents publics consistant à monayer les services qui relèvent pourtant de la raison d'être pour l'Etat. L'Etat est en effet au service du public. Ces services devraient donc être gratuits.

### L'Etat pris en otage par des fonctionnaires véreux

L'irruption de la société civile dans ce champ qui est d'ordinaire l'apanage de l'Etat apparait quelque peu incongrue aux yeux de certains tant elle ne s'est toujours illustrée que pendant les joutes électorales. Cependant on lui reconnaît également ce rôle de suppléer l'Etat dans certaines de ses missions lorsque ce dernier montre ses limites. C'est sans nul doute au nom de ces missions que la société civile s'autorise à tirer la sonnette d'alarme. En l'occurrence, en



La Caresco l'une des ONG ayant flétri le comportement des agents véreux

flétrissant l'attitude des fonctionnaires véreux qui tirent profit de la gratuité de la mesure présidentielle et le silence de leurs chefs hiérarchiques, la société civile se trouve bel et bien dans son rôle. Ce faisant, elle traduit le ras-le-bol de l'opinion devant le perversionnement que les fonctionnaires indécents ont imprimé à la mesure présidentielle. Il est un secret de polichinelle que dans la plupart des administrations impliquées par la mesure, des fonctionnaires opèrent la rétention des imprimés pour contraindre les requérants à mettre la main à la poche s'ils tiennent à obtenir le précieux document administratif. Le sentiment d'indignation et de désenchantement qui envahit

l'opinion résulte de l'accumulation sans cesse en augmentation des manquements des agents de l'Administration publique. Non seulement ils ne sont jamais à l'heure à leur lieu de travail mais en plus ils ne sont jamais là. Ce qui fait qu'il est difficile pour un usager de voir son dossier dans les circuits administratifs aboutir dans des délais raisonnables. Quand on y ajoute les comportements décrits précédemment, il devient plus facile de comprendre les raisons à l'origine du mécontentement qui gagne certains compatriotes devant la mauvaise qualité du service de notre Administration. On sait gré à la société civile de l'avoir invité à sortir de son engourdissement d'autant que la

pratique de certains de ses agents rejaillit négativement sur l'image du pays. Le Congo ne se situe pas dans un îlot pour croire que les « autres » ne regardent pas ce qui s'y produit. Les classements que publient annuellement des organismes internationaux sur les performances et les contre-performances de chaque pays de la planète appuient l'assertion selon laquelle notre pays se situe au contraire dans le concert des Nations. Autant dire que chacun où il est placé dans l'Administration devrait travailler selon les procédures établies afin que les mesures édictées au profit des populations et pour faire avancer le pays soient régulièrement mises en œuvre. C'est dans ces conditions que non seulement notre Administration reconquerra sa crédibilité auprès des populations mais également le pays lui-même au plan international.

### L'apathie étrange des chefs hiérarchiques

L'intervention de la société civile à travers le collectif des syndicats des transporteurs en commun du Congo, du consortium panafricain des droits de l'homme et de la lutte contre la toxicomanie et du Caresco souligne, s'il en était encore besoin, la pertinence de la mesure présidentielle sur la gratuité de certains documents administratifs au nombre desquels le permis de conduire, les pièces d'état civil, le casier judiciaire. La gratuité devait apporter un grand soulagement aux concitoyens qui se trouvaient dans l'obligation de réunir au préalable des espèces sonnantes et trébuchantes pour

espérer accéder à ces documents qui facilitent la vie au citoyen. Ces documents qui sont d'une grande utilité pratique dans la vie du citoyen ne devaient pas être subordonnés à la présentation des moyens pécuniaires.

En supprimant cette disposition financière, l'Etat a voulu également être en accord avec sa logique qui consiste à faire profiter à l'ensemble de la population les fruits de la croissance dans laquelle baigne le pays depuis quelques années. Tous les Congolais ne sont pas des fonctionnaires encore moins des travail-leurs enregistrés à la Caisse nationale de sécurité sociale pour pouvoir bénéficier par exemple de l'augmentation du smig. Mais au moins à travers des mesures comme la gratuité sur un certain nombre d'actes civils et de santé comme les césariennes, tout le peuple peut trouver son compte. Dans le même temps, l'action de la société civile vient rappeler que les chefs des administrations ne devraient pas se limiter à psalmodier les mesures du chef de l'Etat.

Au contraire, ils mettraient au point des stratégies en vue d'assurer l'effectivité de la gratuité des mesures présidentielles à l'image de ce qui se passe à la santé. Car, c'est justement à l'aune de l'effectivité de la gratuité sur le terrain que l'action présidentielle sera également appréciée par la population. Mais elle ne le sera jamais seulement à partir de belles phrases savamment tournées comme savent bien le faire certains chefs des administrations. Leur responsabilité est immense. Aussi devraient-ils saisir la perche tendue par la réaction de la société civile pour revoir leur stratégie de travail.

Laurent Lepossi

## Assemblée nationale

### LE GROUPE PARLEMENTAIRE PCT ET ALLIÉS ORPHELIN DE SON PRÉSIDENT, LE DÉPUTÉ LOUIS SOUSSA

Décédé le 26 janvier 2013 à Rabat au Maroc, des suites d'une occlusion intestinale, la dépouille mortelle du député Louis Soussa est arrivée à Brazzaville le week-end dernier. L'inhumation est prévue pour demain mardi au cimetière familial d'Allembé, dans le département des plateaux.

L'annonce officielle du décès de l'élu de la circonscription d'Allembé a été faite au cours d'une plénière spéciale présidée par le premier secrétaire de l'Assemblée nationale, Valère Gabriel Eteka Yemet, le 29 janvier dernier. Cette occasion a permis de mettre en place la commission chargée de la coordination des obsèques, dirigée par le premier secrétaire de la chambre basse du Parlement. A côté de celle-ci, il y a quatre sous commissions,



respectivement dirigées, par Delphin Loembé (oraison funèbre), Bernard Bongo (obsèques), Jean Marie Bopoungou (finances); François Simba (protocole et transport). L'illustre disparu a connu de sérieux ennuis de santé à l'origine de deux évacuations sanitaires d'abord en France, ensuite au Maroc où il a finalement trouvé la mort. Louis Soussa était le président du groupe parlementaire Pct et alliés. Il était à son cinquième mandat au sein de l'organe législatif depuis l'avènement de la démocratie au Congo, après la Conférence nationale souveraine de 1991. Il a occupé le poste de président de la commission plan aménagement du territoire, environnement,

urbanisme et habitat de l'Assemblée nationale de 2007 à 2012.

Sur le plan politique, le défunt fut député suppléant de la circonscription d'Ollombo, de septembre à Novembre 1992, député titulaire d'Abala de 1995 à 1998, premier vice président de la commission culturelle du Conseil national de la transition de 1997 à 2002, puis député d'Allembé de 2002 à 2013.

Ce dernier était marié et père de 6 enfants. Il était détenteur d'un doctorat 3<sup>ème</sup> cycle en histoire, obtenu à l'école des hautes études en sciences sociales de Paris (France) en 2001. Maître assistant d'histoire et enseignant permanent à l'université Marien Nguabi, Louis Soussa a

successivement occupé les fonctions d'attaché de cabinet au ministère de l'enseignement supérieur de 1996 à 1997, directeur de cabinet du ministre de la recherche scientifique de 1997 à 1998.

Auparavant, il avait occupé les fonctions de directeur de cabinet du ministère des mines et de l'énergie de 1982 à 1988, directeur de cabinet du ministre de l'enseignement supérieur de 1988 à 1991 et du président de l'Assemblée nationale de septembre à novembre 1992. Comme un malheur ne vient jamais seul, la semaine dernière, plus précisément le 30 janvier 2013, l'ancien président du groupe parlementaire Pct et alliés de deuxième législature, Alexandre Ndenguet Atiki est décédé à Brazzaville, après plusieurs traitements à l'étranger. Les détails dans notre prochaine livraison.

D.M.





Sports et Education physique

# L'ESPOIR QUE SUSCITE UNE NOUVELLE ANNÉE

Ils étaient venus, ils étaient tous là : l'ancien ministre des sports Claude Ernest Ndalla, le président du comité olympique et sportif congolais Raymond Ibata, les cadres et personnels du ministère, les responsables des fédérations et ligues sportives, les anciens sportifs de haut niveau de notre pays. En effet, la cérémonie de présentation de vœux de nouvel an qui a eu lieu le 29 janvier dernier dans l'enclos aménagé en contrebas de la tribune d'honneur du stade Alphonse Massamba-Débat, dans une ambiance bon enfant, a été l'occasion indiquée pour le ministre Léon-Alfred Opimbat de placer l'année 2013 qui commence, sous le signe de la progression de la relance des sports et de l'éducation physique.

**E**n prélude, le discours d'usage du directeur de cabinet Urbain Akambo a dressé le bilan de l'année écoulée, avant que l'allocation du ministre des sports et de l'éducation physique s'appesantisse sur les points forts qui constituent l'agenda de travail de son département pour cette année qui débute.

La poursuite de la mise en place d'une armature juridique adéquate ; le lancement effectif des préparatifs des 11<sup>èmes</sup> Jeux africains sur les plans infrastructurels et de la préparation technique des athlètes ; la traduction dans les faits des orientations du président de la République à propos de la qualification des Diables Rouges, toutes disciplines, aux compétitions internationales ; l'organisation des compétitions de l'ONSSU au niveaux départemental et national ; le développement de la coopération institutionnelle et décentralisée ; la valorisation de la politique du marketing et du sponsoring sportifs ; la poursuite des actes de solidarité au profit des anciens sportifs etc., autant de grands axes que d'orientations, autour desquels devrait s'articuler la politique du ministère des sports, qui prendra pied à partir de l'année 2013 et dont les effets bénéfiques sont attendus par la nation entière.

Pour le ministre: « 2013 va nous permettre de consolider les



Le ministre Léon-Alfred Opimbat

*quelques résultats obtenus, en même temps que nous nous emploierons à corriger toutes les faiblesses observées dans notre secteur d'activités ».*

Insistant sur certaines urgences, le ministre a rappelé à juste titre que le Congo accueillera en 2015 la onzième édition des Jeux Africains, qui correspondront à la commémoration du cinquanteième anniversaire des Jeux qui s'étaient déroulés en 1965 à Brazzaville. Aussi, le département du sport

rehabilitation et la livraison dans les délais raisonnables des infrastructures sportives prévues à cet effet, en partenariat avec d'autres structures de l'Etat.

En décembre dernier, deux décrets portant respectivement création du Comité d'organisation des Jeux Africains (COJA) et du Comité national préparatoire des Jeux Africains (CONAPRE) ont été signés par le président de la République. Il appartient désormais au ministère de prendre des textes d'application et de garantir

leur mise en œuvre.

Un autre volet important sur ce sujet évoqué par le ministre concerne la préparation technique des athlètes. Le gain de médailles à ce grand rendez-vous continental passe nécessairement par un bon programme de préparation qui concerne toutes les structures intéressées par ce dossier, le département des sports et de l'éducation sportive y compris.

**Sur le plan footballistique**, les enjeux de la CAN des moins de 17 ans en avril 2013 au Maroc, la Coupe du Monde au Brésil en 2014 et le CHAN la même année, feront l'objet d'une attention particulière du ministère.

Dans cette discipline sportive, le ministre Léon-Alfred Opimbat a promis d'apporter son soutien au comité de détection des talents de la diaspora mis en place à Paris dont les responsables, notamment le premier vice-président Zorino et le secrétaire général Loubassou séjournant à Brazzaville, ont pris part à la cérémonie de présentation des vœux au ministre.

**Concernant le handball**, outre l'élection du compatriote Charles Omboumahou au poste de secrétaire général de la Confédération Africaine de Handball, cette institution a porté son choix sur le Congo comme pays devant abriter en 2013 la Coupe d'Afrique des Nations en version cadette et junior.

**La préparation des Diables Rouges à l'Afrobasket** qui aura lieu en Côte d'Ivoire fera également partie des préoccupations du département des sports et de l'éducation physique. Le ministre s'est dit prêt à encourager la fédération congolaise de basket-ball afin qu'elle donne suite à la

disponibilité manifestée par les jeunes Congolais de la diaspora évoluant dans les championnats européens, à intégrer l'équipe nationale.

**Sur le plan institutionnel**, Léon-Alfred Opimbat a tenu à préciser que l'Etat garantit la pratique du sport et l'enseignement de l'éducation physique grâce à son rôle régulateur. Le Mouvement sportif, constitué du Comité national olympique et sportif congolais et des fédérations sportives nationales, associations qui se créent librement en conformité avec leurs objets, doivent cependant s'inscrire dans la politique du gouvernement en la matière, puisqu'ils bénéficient de l'assistance financière, matérielle et en personnel de l'Etat, telle que prévue par les dispositions de la loi 11-2000 du 31 juillet 2000.

En conséquence, l'Etat qui met à la disposition des fédérations des fonds à travers des contrats d'objectifs, exerce un droit de regard sur la gestion de ces fonds, d'autant plus que le président de la République a signé le décret 2012-739 déterminant les modalités d'attribution et de contrôle des subventions accordées par l'Etat au Ministère des sports et de l'éducation physique. « *L'Etat a ses règles* », a-t-il rappelé.

**Le redéploiement et la redynamisation des jeux de l'ONSSU** après deux éditions réussies, ainsi que la réglementation des Assemblées générales électives des fédérations sportives nationales, demeurent des préoccupations majeures du ministère des sports et de l'éducation physique. « *Pourvu que nous le voulions, ensemble, nous réussissons* », a conclu le ministre Léon-Alfred Opimbat.

Roger Pao

## Gestion du secteur foncier en 2013

# CONSTITUER LES RÉSERVES ET RECONSTITUER LES BIENS DU DOMAINE DE L'ETAT

**Pour le ministère des affaires foncières et du domaine de l'Etat, 2013 est l'année du lancement des travaux d'aménagement foncier, de la constitution à grande échelle des réserves foncières de l'Etat et de la reconstitution des biens du domaine de l'Etat. Mais il sera surtout question cette année de traduire dans les faits, la principale conclusion de la première journée nationale du foncier, organisée le 30 novembre 2012.**

**C**elle-ci porte sur l'acquisition et l'aménagement préalable à toute occupation humaine, des espaces de terre à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Owando, Ouesso, Impfondo, Sibiti et Djambala. A l'occasion de la cérémonie d'échange de vœux le 29 janvier 2013, le ministre des affaires foncières et du domaine public, Pierre Mabilia a relevé que la réalisation de ce chantier débouchera in fine sur la production des espaces de terre viabilisés et prêts à l'emploi, qui seront mobilisés au profit des populations et des investisseurs,

pour favoriser une fois pour toute, leur accès équitable à la terre. Cette initiative permettra également de prévenir les phénomènes d'érosion et d'inondation, de redimensionner les mesures parcellaires de 400 à 800 ou 1000 m<sup>2</sup> et sécuriser la propriété foncière et constituer la base durable du développement économique et social.

L'année en cours sera aussi celle de la création du guichet unique foncier. Cette structure permettra la traçabilité et la fiabilité des titres fonciers, en même temps que l'allègement des procédures de leur établissement. Elle

servira à restaurer le double caractère technique et fiscal du cadastre et à constituer l'assiette de l'impôt foncier.

Tout en indiquant la feuille de route pour 2013, le ministre Pierre Mabilia a insisté sur la qualité des ressources humaines de son département. Il a demandé aux agents de faire preuve d'assiduité, de ponctualité, d'effectivité et de privilégier le rendement pour parvenir à réaliser le programme présidentiel « le Chemin d'avenir » dans le secteur foncier. D'où son appel à tous les agents, de s'affirmer par la preuve de la gestion axée sur les résultats. Le ministre Mabilia a notamment pointé du doigt l'administration domaniale qui selon lui, brille depuis peu par un laxisme à l'égard des occupants illégaux du domaine de l'Etat. Pour les tirer de cette torpeur, il a prescrit au directeur général du domaine



Le ministre Pierre Mabilia

de l'Etat, de fournir un rapport hebdomadaire de l'activité domaniale, sur la constitution des réserves foncières de l'Etat et sur la constitution et la sécurisation des biens du domaine public.

Avant l'intervention du ministre en charge des affaires foncières, son directeur de cabinet, Bruno Diboti a reconnu qu'il faut encore lutter avec une énergie accrue contre les antivaleurs comme le manque d'assiduité qui pose problème. Il a également déploré que le fonctionnement des trois organes récemment créés ne soit pas effectif. Il s'agit de l'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT), le Bureau d'Etudes et de Contrôle Cadastraux (BECTC) et le Fonds National du Cadastre (FNC).

Dominique Maléla



## POURQUOI LE NOUVEAU MARCHÉ DE NKOMBO RESTE-T-IL FERMÉ ?

Quatre ans après sa construction, le marché de Nkombo reste fermé. Et pourtant, sous les paillottes du marché fortuitement installées au croisement de la rue longeant le CNRTV, vendeurs et acheteurs trépignent d'impatience. Tous attendent le geste qui soulagerait bon nombre de consommateurs, à savoir : l'inauguration du marché moderne construit pour les mettre au diapason des exigences d'une agglomération moderne. Mais, curieusement ce moment tarde à venir. Jamais pareille situation ne s'est produite dans la capitale. Construire un marché et le garder fermé ressemble à une énigme difficile à exorciser.



Un marché moderne mais qui reste fermé depuis bientôt 4 ans

Les travaux de construction du marché de Nkombo étaient déjà terminés lorsque, tout à côté se déroulait la cérémonie d'inauguration du Centre National de Radio et de Télévision de Nkombo (CNRTV) le 5 février 2009. L'on croyait que dans la même lancée, le nouveau marché allait emboîter le pas au CNRTV pour donner au quartier de Nkombo l'allure moderne qui lui manquait. Le 5 février 2013, les professionnels de l'audiovisuel public célèbrent le quatrième anniversaire de leur structure. Non loin de là, les portes du marché construit pour répondre à leurs besoins gastronomiques, reste fermé, pour des raisons qui n'ont jamais été rendues publiques. Depuis les tristes événements du 4 mars 2012, deux

établissements scolaires construits en un temps record sur le même site, reçoivent des enfants. Sauf le marché dont les portes restent closes. Même les populations riveraines qui ont favorablement accueilli sa construction s'étonnent de voir cette situation perdurer. Quelques indiscretions recueillies çà et là font état d'un pavé dans la mare jeté dès le départ par des dirigeants véreux du comité du marché. Le nombre des vendeurs ayant préalablement exercé dans l'ancien marché situé sur la nationale n°2, était bien connu. D'après une clause avec le comité du marché, ces vendeurs devaient provisoirement s'installer à l'extrémité du terrain du CNRTV en attendant la fin des travaux de construction

du marché moderne situé à l'autre extrémité sud du même terrain. Or, il se trouve que depuis la fin des travaux en 2008, le nombre d'étagères ou de tables réservées aux vendeurs ne correspond plus au nombre de personnes aptes à vendre dans ce marché.

Ce nombre aurait doublé, voire triplé. D'où la question qui taraude les esprits des ayants droits : à qui doivent être attribués ces tables ? Or, les vendeurs initialement enregistrés après la destruction du marché situé sur la nationale n°2 se connaissent. Leur solidarité gêne les manigances des membres du comité du marché véreux qui ont empêché l'argent des citoyens qui se sont inscrits sur des listes dites additives mais non validées par le comité agréé.

La course effrénée vers l'enrichissement illicite de ces « chasseurs de primes », a fini par engendrer une situation conflictuelle entre les vendeurs légalement reconnus et enregistrés et ceux qui forcent leur entrée dans le nouveau marché moyennant des pots de vin. Devant le dilemme de se prononcer pour les uns contre d'autres, le marché reste fermé. Et le malaise dure déjà quatre ans. Or, même une maison nouvellement construite, mérite d'être habitée. Son abandon provoque des situations dommageables telles que le décapage de la peinture, la présence des toiles d'araignée et d'une humidité dévastatrice. Les rares moments où les portes de ce marché se sont ouvertes, c'était pour accueillir les personnes sinistrées victimes des explosions du 4 mars 2012.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle, dirait-on. Mais par définition, le marché reste un lieu couvert ou en plein air où l'on met en vente des marchandises. Dans nos marchés, on y vend également des produits alimentaires (viandes, poissons, légumes, fruits).

Le fait d'avoir occasionnellement installé les citoyens victimes des explosions de Mpila relevait d'une situation exceptionnelle.

D'ailleurs, aucune voix ne s'était élevée contre une telle initiative humanitaire, car le marché n'avait pas encore ouvert ses portes. Mais depuis que les sinistrés ont quitté les lieux, il serait normal que les autorités municipales organisent la cérémonie d'inauguration de ce marché après sa désinfection.

Garder le marché dans son état actuel serait une façon d'opter pour l'absurde ou de cautionner la glotonnerie des tricheurs connus qui privent les ayants droits d'un bijou moderne qui leur permettrait d'exercer leurs activités commerciales à l'abri des intempéries.

Isaac Longo

## Fonds de soutien à l'agriculture De la recherche de l'efficacité à la lutte pour la survie

Le dernier épilogue qui a mis à nu la cacophonie au sein du Fonds de soutien à l'agriculture (Fsa) est le coup de colère des promoteurs agricoles. Ces derniers ont envahi la direction générale de cette structure le 28 janvier dernier pour manifester leur mécontentement, suite au retard observé dans les décaissements. Les promoteurs agricoles ont investi le siège de cette administration, à la grande surprise du directeur général qui a été obligé de les recevoir pour calmer les esprits.

Face à Emmanuel Mayoulou, ces promoteurs agricoles à qui les financements ne parviennent plus, ont demandé qu'un effort soit fait afin que le processus soit diligenté. Obligé de justifier une situation dont l'essentiel des paramètres lui échappent, le directeur du Fonds a évoqué « des problèmes techniques ». Il s'est contenté de les rassurer de la volonté de l'institution à tenir ses engagements, alors que tout le monde sait que les malheurs du Fonds viennent des caprices et des excès des administrateurs.

### Si l'on avait compris le journal Le Patriote

Quand en 2010, l'hebdomadaire Le Patriote avait écrit que le Fonds de soutien à l'agriculture, descendait aux enfers, des collaborateurs du ministre de tutelle y avaient lu un complot en vue de précipiter leur sortie du gouvernement. Or, le journal s'étonnait de la mauvaise utilisation des biens. Le Fonds supportait trop de charges étrangères à ses missions dont la rénovation du ministère à la veille du cinquantenaire de l'indépendance du Congo. Le Patriote proposait qu'il soit sous la tutelle du président de la République. En retour, la rédaction du journal a été l'objet des menaces au téléphone avant d'être sommée de comparaître devant des conseil-lers du ministre Maboundou dont les bureaux étaient transformés en tribunaux. Un an après, le 2 mars et le 20 avril 2011, Rigobert Maboundou adresse des notes confidentielles au directeur général par lesquelles il réduisait unilatéralement, « de moitié ou plus, la rémunération du personnel ». Leur publication au cours d'une réunion, suivie de lettres individuelles adressées aux agents par le directeur général a rencontré l'hostilité du personnel obligé de saisir le président du conseil d'administration qui les a annulées.

Suite à cet échec, Rigobert Maboundou se réfère à sa signature. Il nomme des valets qui au lieu de travailler, passent tout leur temps à espionner ceux qu'ils estimaient opposés à leur cause. A ce jour, bon nombre d'entre eux ont déjà été relevés de leurs fonctions ou suspendus. Quant au directeur général, il ne doit sa survie que grâce à l'immunité que lui confère le décret présidentiel, seul habilité à le relever. Mais, cela n'empêche pas qu'il soit réduit à sa plus simple expression car son ministre qui ne fait tout qu'à sa tête ne le consulte pas.

Créé pour assurer le financement des activités agro-pastorales par

des appuis remboursables aux taux d'intérêts bonifiés, le Fsa devient presque une épicerie au sein de laquelle la compétence compte moins. Des techniciens qui ne plaisent pas au ministre sont mis de côté au profit des courtisans dont le profil n'a pour légitimité que l'allégeance à la hiérarchie. Dans cet imbroglio où la confusion de rôle rime avec des excès de pouvoir, la médisance et la calomnie ont pris le dessus sur l'ardeur dans l'exécution des tâches et la culture du travail bien fait.

### Un climat malsain depuis longtemps

En mars 2011, le Collectif des travailleurs du Fonds de Soutien à l'Agriculture avaient « rejeté l'arbitraire et refusé d'être un foyer d'agitation sociale dont les conséquences sont imprévisibles dans un contexte où une étincelle suffirait à mettre le feu aux poudres », suite à la décision unilatérale du ministre de tutelle de réduire de moitié leur salaire. Parallèlement, il a rappelé que « le Président de la République attendait toujours le rapport sur l'utilisation des sommes allouées au Fsa » pendant la période allant de 2005 à 2008. Constatant que « l'institution souffrait d'une liquidation ».

L'autre faiblesse du Fsa est l'inertie administrative de son directeur général, face au tout-puissant ministre. Formé dans les administrations financières, Emmanuel Mayoulou qui a appris la discrétion, l'obéissance et le respect vis-à-vis de la hiérarchie est obsédé par l'obligation de réserve et souffre en silence. En effet, depuis sa nomination, le premier directeur général du Fonds encaisse des ordres parfois excessifs, parfois illégaux de son ministre qu'il est incapable d'affronter dans un débat franc sur les questions de fonctionnement et de la gestion du Fonds.

Quant au président du comité de direction, réduit au rang de simple gestionnaire de conflits ministère-agents du Fonds, il joue avec dextérité, le sapeur-pompier. Claver Clotaire Okouya a pu résoudre en douceur certains conflits. Mieux que le directeur général, il se contente de suspendre certaines décisions du ministre sans obligatoirement rétablir le droit.

Pendant que tout semble accompli, il reste que le Fonds soit mis sous la tutelle d'un homme d'Etat et non d'un homme politique, théoricien qui confond la nation avec un amphithéâtre, si l'on ne peut prendre le courage de le supprimer.

Marlène Samba

## Océan du Nord

Pour tous vos déplacements sur l'axe Nord jusqu'à Ouesso par route.

Exigez Océan du Nord qui, depuis le 21 juin 2011, dessert tous les mardi, jeudi et samedi Boundji, Ewo et Kellé

A bord de ses luxueux bus, vous effectuez un excellent voyage.

24h00 avant le voyage aux numéros 05 521 76 78 / 06 628 88 33 ou au 22 de la rue Bouenza, face CEG de la Liberté - Talangai - Brazzaville

## Océan du Nord

souhaite à tous un bon voyage



Prostitution

## Un client tabassé par un proxénète violent

Un citoyen ayant voulu combattre l'accoutumance devenue de plus en plus insupportable dans son foyer a cru utile de revitaliser sa libido en allant s'abreuver à la soupe des prostituées. Bien mal lui en a pris. Au lieu du plaisir, il s'en est tiré avec quelques uppercuts bien appliqués par un souteneur de la prostituée. La scène s'est déroulée récemment à Oyo où la prostitution bien que bannie prend des proportions inquiétantes. A cela s'ajoute le proxénétisme qui prend également corps dans cette ville qui connaît une urbanisation accélérée.



Des prostituées avant leur mise en route pour Brazzaville

Après avoir perçu son salaire, un ouvrier d'une entreprise des travaux publics, a résolu d'expérimenter ses performances et d'assouvir ses instincts sexuels sur une prostituée. Il se rend dans une auberge où les studios sont occupés par des prostituées. Il a passé en revue celles qui étaient de services ce jour-là. Après avoir « apprécié le gabarit, le teint, la poitrine et le postérieur », l'ouvrier fait son choix.

Dans le studio, il constate qu'il avait un billet de 10 000 francs, « qu'il fallait monnayer au préalable pour qu'à la fin de la course chacun parte comme s'il ne connaissait pas l'autre ». La dame lui répond que la monnaie se fera après parce qu'elle s'est déjà déshabillée. « Si je sors pour chercher la monnaie ce sera considéré comme une deuxième course. Donc tu paieras 10.000 francs », lui dit-elle. L'homme ne voulait « qu'une course ». Après la course en question, la dame sollicite un deuxième passage que l'homme refuse. Au lieu de chercher la monnaie, elle recourt à ses protecteurs qui

bastonnent l'ouvrier. Conduit à l'hôpital de base Mama Mouébara, il reprend connaissance au service des urgences, avant de recevoir des soins pour les blessures occasionnées par le passage à tabac.

Cet épisode fait suite à l'interpellation de « *Mère Malou* ». Une proxénète, exploitant des prostituées mineures qui a été transférée à Brazzaville. A titre conservatoire, les « auberges » et les habitations qui accueillent nuit et jour, sous pluie battante ou sous le soleil ardent, des prostituées et leurs clients sont fermées. En tête de liste, les originaires de la RDC, du Rwanda et du Burkina Faso en situation irrégulière.

Après dix ans de pédagogie, Roger Louzaya Mamingui préconise la fermeté et estime que sa circonscription administrative ne servira jamais d'asile aux hors-la-loi. Les prostituées et les proxénètes ont été sommés de quitter Oyo. Désormais, les abords des rues, bars, VIP et boîtes de nuits sont assainis.

Ernest Otsouanga

## POUR NE PAS CASSER LE THERMOMÈTRE DE LA PROSTITUTION

C'est ce qui s'appelle manquer de tact... mais pas de mesure. En décidant d'excommunier, sans autre forme de procès, les prostituées d'Oyo au terme d'une chasse aux sorcières sans précédent dans notre pays, l'administration locale peut se dire : mission accomplie. Ces « dangereuses » filles de mauvaise vie ayant été bannies de la ville-lumière et orientées vers une destination inconnue, le bourgmestre d'Oyo peut légitimement se glorifier d'avoir libéré ses gouvernés qui peuvent donc souffler.

Sans entrer dans une vaine polémique au sujet des raisons fondamentales ayant motivé ces mesures qui, quoi qu'on pense, empruntent des chemins liberticides pour venir à bout d'un libertinage qui commençait à choquer nombre d'habitants d'Oyo, on peut néanmoins s'interroger sur l'impact ou la portée réelle d'une telle option.

Cette interrogation se fonde sur le fait que la prostituée livre son corps aux plaisirs sexuels de son client pour de l'argent, son corps étant considéré comme le produit de la transaction, au même titre que n'importe quel article de commerce. On dit d'ailleurs qu'une telle personne « fait commerce de son corps ». Il s'agit donc d'une transaction tout à fait légale car la prostitution n'est pas un délit. Ce qui est considéré comme délit c'est le proxénétisme dont les auteurs livrent (par la force ou non) une personne aux désirs sexuels pour en retirer un produit financier.

Ces personnes qui tirent des revenus de la prostitution d'autrui, qu'on les appelle maquereaux (ou maquereilles) ou souteneur font pourtant l'objet d'une appréciation en demi-teinte de la part de leurs victimes. Ainsi, André Gide dont l'œuvre, animée par la passion de la liberté (les nourritures terrestres) et la sincérité (l'immoralité) cherche à définir un humanisme moderne conciliant la lucidité de l'intelligence et la vitalité des instincts met dans la bouche

d'une prostituée cette appréciation : « *J'acceptais qu'il se fit pro-xénète, mais malhonnête, non* ». Ne soyons donc pas plus roya-listes que le roi !

Sommes-nous capables de comprendre la terrible détresse de ces femmes écrasées par le poids des exigences d'une société de plus en plus cloisonnée et l'angoisse perpétuelle et stressante de ces êtres du sexe faible soumis à un impitoyable ratisage financier effectué avec un maximum de soins par des maquereaux de plus en plus voraces, de plus en plus esclavagistes ? Qui peut savoir que dans l'ombre de ces filles si charmantes mais si faibles se cachent des hommes à poigne qu'elles considèrent comme leurs époux ou leurs amants qui les lâchent dans la rue même sous une pluie battante pour arrondir des fins de mois devenues aléatoires ?

Et si nous les mâles ne pourrions pas nous passer de ces êtres au corps callipyge, aux jambes bien galbées, l'air vulgaire mais si attachantes, si envoûtantes, si ensorcelantes ? Ne peut-on pas être tenté de donner raison à l'ardente féministe que fut Simone de Beauvoir lorsqu'elle écrit dans son ouvrage « *Le deuxième sexe* » que « *la prostituée est un bouc-émissaire, l'homme se délivre sur elle de sa turpitude et il la renie ?* »

Une chose est sûre, même les prostituées elles-mêmes, professionnelles ou occasionnelles, le savent, se prostituer c'est un peu se déshonorer, s'avilir, s'abaisser. Nous aussi journalistes sommes victimes d'un jugement aussi méprisant de la part de nos semblables lorsque nous nous engageons pour telle ou telle autre cause, politique notamment. Ainsi tel grand journaliste peut-il s'entendre dire qu'il « prostitue son talent ou sa plume » en l'abaissant à des besognes jugées indignes, déshonorantes. Et, de manière plus générale ne dit-on pas de certains hommes qu'ils « prostituent leur amitié au premier venu ? ».

Cette extraordinaire complexité de la notion de prostitution, l'étonnante ambiguïté qu'elle

revêt, se retrouve peu ou prou dans cette étrange réflexion de Baudelaire : « *La gloire, c'est de rester un, et se prostituer d'une manière particulière* ». Tout comme dans cette déroutante sentence de Charles Péguy : « *De là est venue cette immense prostitution du monde moderne* ».

C'est dire que la prostitution est « le plus vieux métier du monde » et qu'il est difficile de savoir avec précision combien de générations ont été concernées par l'énorme phénomène social qu'elle représente. Combien d'hommes et de femmes sont passés sous les fourches caudines d'une activité honnie mais tolérée parce que constituant une des principales soupapes d'une société qui n'a jamais cessé d'être en pleine précarisation ?

Donc bien qu'ayant pleine conscience du caractère dégradant du métier qu'elles exercent, les prostituées n'en démordent pas parce qu'elles s'exposent ainsi par nécessité. Au nom de ce principe et aussi de cette liberté qu'elles ont de disposer de leur corps, aidons-les à faire en sorte que cette liberté s'arrête là où commence celle des autres. En un mot comme en cent, réglémentons ce métier au lieu d'exposer celles qui l'exercent à un implacable bannissement, à une infâme flétrissure. Qu'elles soient prostituées de bas étage, de luxe (call-girl) ou amazones (travaillant en voiture) comme dans les pays développés, aidons-les à retrouver une vie plus digne et à ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs.

Les pays développés justement ont supprimé les maisons closes, les lupanars et autres boxons, mais ils ont pris le soin de régler par des mesures d'encadrement draconien une réalité qu'on ne peut éluder. On pourrait par exemple dans la foulée d'une série de mesures destinées à assainir et à sécuriser le secteur, créer un centre d'encadrement des prostituées pour leur apprendre à exercer dignement leur métier et les sensibiliser sur le nécessaire emploi du préservatif pour lutter contre le Sida et autres MST. Il s'agirait d'un humanisme proprement humanitaire. Le contraire nous placerait de plain pied dans une sorte d'humanitarisme particulièrement dangereux. On ne soigne pas le fièvre en cassant le thermomètre.

A.R.Nz.

## HOTEL LE RUISSEAU

### Ponténégrins – Ponténégrines !

Pour vos séjours ou transit à Pointe-Noire, exigez l'Hôtel le Ruisseau.

Situé à 10 minutes de l'aéroport Antonio Agostinho Neto, l'Hôtel Le Ruisseau doté de 106 chambres et suites tout confort, vous réserve un accueil chaleureux. En plus de cela, une navette gratuite est mise à votre disposition de l'aéroport à l'Hôtel.

Piscine, boîte de nuit et location de véhicules sont à votre portée.

Pour tous renseignements, appelez au 04 444 97 21.

Le Directeur Général et le personnel de l'Hôtel Le Ruisseau vous rassurent de leur hospitalité.

HÔTEL LE RUISSEAU ... FAITES NOUS CONFIANCE.

## Fonction publique

## LA NOTATION DES AGENTS DOIT INTÉGRER LA PERFORMANCE

Les défis à relever au cours de l'année 2013, découlant du « Chemin d'Avenir » et du plan national de développement (RNI) 2012-2016, qui constituent la mission du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, se déclinent en dix points. Le ministre en charge de ce portefeuille Guy Brice Parfait Kolélas les a cités le 31 janvier 2013, lors de la présentation mutuelle des vœux au siège de son ministère.

Il s'agit de la révision du statut général de la fonction publique ; la mise en place d'un système de sécurisation de la gestion des effectifs de la fonction publique ; le renforcement des capacités humaines ; la réorganisation des services de l'administration, l'implantation de la composante gestion des ressources humaines des outils de gestion axée sur les résultats. Ces défis portent aussi sur la mise en place d'un système de notation des agents civils de l'état qui encourage la performance et améliore l'efficacité de l'action publique la poursuite de l'identification biométrique des agents civils de l'Etat, la finalisation et la mise en place du fichier unique fonction publique-solde-force publique ; l'automatisation de la retraite des fonctionnaires, le plan de formation du personnel des administrations publiques.

Deux de ces points ont fait l'objet d'un large commentaire du ministre de la fonction publique : la notation et la retraite automatisée du personnel civil de l'Etat. A propos du premier point, l'orateur envisage la mise en œuvre de ce système, non pas seulement dans son administration, mais dans toutes les administrations publiques du Congo. « Il faut une fonction publique performante, des

leaders. Il faut que les agents civils de l'Etat soient notés comme il se doit et non la notation faite à la tête de l'agent. La notation doit intégrer la notion de performance et répondre à des exigences techniques.

L'expérience commencera par le ministère de la fonction publique avant de s'étendre dans les autres ministères », a-t-il expliqué.

Selon le ministre Guy Brice Parfait Kolélas, avec la réalisation du recensement des agents civils de l'Etat et lorsqu'on aura déployé le logiciel des ressources humaines, leurs situations de reclassement, de promotion et autres, seront réglées automatiquement.

L'importance du travail de biométrisation, d'identification des agents civils de l'Etat est que celui-ci permet d'enrayer automatiquement le listing au ministère des finances qui à son tour, le transférera au ministère en charge de payer les retraités, pour ceux des travailleurs appelés à faire valoir leur droit à la retraite. A ce jour, comme l'a indiqué peu avant le ministre, son directeur de cabinet Boniface Diatou, le recensement entamé en 2012 qui se poursuit en 2013 s'est déjà effectué dans dix neuf ministères, soit 8. 875 fonctionnaires et une institution avec 16 agents.



Le ministre Guy Brice Parfait Kolélas

A la faveur de ce recensement, 3774 agents ont obtenus gratuitement un numéro d'immatriculation unique (NIU), dont 1222 pour le compte du ministère de la fonction publique. Au sein de ce ministère, l'informatisation de l'administration est devenue une réalité, a affirmé ce même directeur de cabinet, qui a fait état de la mise en place d'un système de réseau intranet et d'une application e. process, qui ont permis la gestion rationnelle des dossiers de recrutement le suivi et le traitement des actes administratifs, garantissant ainsi la traçabilité de ces dossiers.

Dominique Maléla

**INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**  
B.P. : 1443 Brazzaville, 7ème étage Immeuble de l'ARC,  
Rond point City center- Centre ville  
Tel : 00 242 06. 676. 64 .44, Courriel : itiecongo@yahoo.fr

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET**

N° 01/ITIE-CE/13

« Recrutement d'un Secrétaire Technique Permanent de l'ITIE »

1. Le Comité Exécutif de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a obtenu du Gouvernement de la République du Congo une ligne au titre du budget 2013, pour le financement des activités de ladite Institution, et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit budget pour financer les services d'un Secrétaire Technique permanent de l'ITIE.
2. Le Secrétaire Technique permanent est placé sous l'autorité du Président du Comité Exécutif ITIE à qui il rend compte de ses activités. Il est chargé de préparer et exécuter le plan d'action ainsi que le budget annuel; gérer les ressources administratives et financières affectées à la mise en œuvre du plan d'actions; préparer l'ordre du jour des réunions, y compris la rédaction des comptes rendus; exécuter les décisions du Comité Exécutif; gérer le patrimoine mobilier et immobilier; suivre le partenariat entre le comité exécutif et les bailleurs de fonds; assurer le classement et l'archivage des documents; faire le reporting des activités menées. La durée de la mission est de deux (02) ans renouvelables après une évaluation jugée satisfaisante par le Comité Exécutif de l'ITIE.
3. Le Comité Exécutif ITIE invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- § les copies des diplômes certifiées conformes. L'absence des copies des diplômes entraîne le rejet de la candidature ;
- § les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, nom et adresse complète du représentant du client) ;
- § l'adresse complète du candidat (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Courriel).

**Profil du Candidat :**

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Minimum bac+ 4) dans le domaine de l'Economie, des finances, de l'administration, de l'Industrie pétrolière, ou équivalent ;
  - Avoir une expérience d'au moins 15 ans dans la gestion administrative, financière et des ressources humaines ;
  - Avoir une expérience sur les procédures de mise en œuvre de l'ITIE serait un atout;
  - Avoir une maîtrise parfaite du français et connaissance de l'anglais ;
  - Avoir la maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, Internet/ Intranet, Publisher...)
4. Sur cette base, le Secrétaire Technique Permanent sera sélectionné conformément au Code des Marchés Publics de la République du Congo, sur la base de la comparaison des CV.
  5. Les intéressés peuvent s'adresser au Comité Exécutif ITIE pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 14 h 00.
  6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le **jeudi 14 Février 2013** :

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES  
COMITE EXECUTIF  
7ème étage Immeuble de l'ARC,  
Rond point City center- Centre ville  
Courriel : itiecongo@yahoo.fr

Brazzaville, le 30 Janvier 2013

Le Président

Florent Michel Okoko



**Alter + Join!**



sure we can

**Nouveau logo,  
Nouvelle vision**

**Nouvelle gestion avec  
SAP BUSINESS ONE**

**Depuis 20 ans, vous nous confiez  
vos plis et colis**

**Merci pour votre Confiance**

**Export et Import Express  
(plis, colis, pièces détachées...)**

**Service Commercial**

Brazzaville: 1 Av. Foch (face à la Mairie), Tél: (+242) 05 550 10 73 / 05 550 10 87  
Point-Noire: Rond Kassaï (face au CCF), Tél: (+242) 05 550 10 75 / 05 301 02 38

[www.gxinternational.net](http://www.gxinternational.net) [www.tnt.com](http://www.tnt.com)



2013, année de l'éducation

## LES ÉTAPES À RESPECTER POUR UNE BONNE EXÉCUTION DU PROGRAMME

Le gouvernement qui tient à améliorer l'accès des citoyens aux services publics de qualité, avait décidé en 2012 de concentrer ses efforts sur la santé et l'électricité, en lançant un programme spécifique dont les faiblesses dans l'exécution ont entamé les résultats. En faisant de 2013, l'année de l'éducation de base, de la formation professionnelle et qualifiante, cet engagement a été réaffirmé. Pour éviter que les mêmes erreurs ne produisent les mêmes effets, cette réflexion consacrée à cette année de l'éducation est une contribution, axée sur les étapes essentielles et utiles à respecter, en vue de surpasser les faiblesses constatées dans l'exécution du programme précédent.

L'exécution de ce programme s'inscrit dans la démarche imprimée par les autorités de la CEMAC à travers les directives édictées en décembre 2011, relatives aux lois de Finances au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Celles-ci ont été matérialisées au Congo par la loi n° 20-2012 du 03 Septembre 2012 portant loi organique du régime financier de l'Etat.

Avant l'adoption de cette loi qui attend son application, le concept budget programme a fait son entrée à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), un instrument de programmation « triennal » glissant, permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle. Il permet de déterminer les plafonds de dépenses

compatibles avec les équilibres macro-économiques et financiers pour tous les ministères et institutions. Il facilite l'encadrement et l'élaboration des budgets programme. C'est une technique d'allocation des ressources, basée sur la logique de performance contrôlée par les résultats obtenus qui remplace celle basée sur la logique de moyen, contrôlée par la régularité.

### Des réponses préalables aux questions de références

Cette démarche novatrice nécessite un effort de réponses aux questionnements de savoir pourquoi dépenser, quels sont les objectifs à atteindre au moyen des ressources budgétaires, si les objectifs sont pertinents aux attentes du citoyen, ce qu'il faut pour atteindre les objectifs, le



Pascal Marcellin Okombi

programme à retenir, le type d'organisation mettre en œuvre, les moyens nécessaires, la mesure de l'atteinte des objectifs et leur impact sur le développement socio-économique du pays. En d'autres termes le budget programme est un outil de gestion budgétaire qui fournit les informations les plus fiables sur les coûts et l'utilité des actions de l'Etat, en reliant toutes les dépenses à des objectifs prédéfinis, en conformité avec les missions dont l'Etat a la charge. Comment exécuter le programme 2013, année de l'éducation de base de la formation professionnelle et qualifiante ? Pour l'exécution du programme correspondant aux principes énoncés, il faudra définir d'abord

les missions de chaque institution ou organe dans la chaîne de sa conception, avant d'envisager sa mise en œuvre. Après son adoption, le Conseil de ministres devrait procéder à la transmission au Parlement du document d'orientation stratégique du programme pour examen et adoption dans la loi de finances, conformément aux dispositions de la loi n° 20-2012 du 03 septembre 2012 portant loi organique du régime financier de l'Etat qui dispose à son article 45 alinéa 3 que « *Seule une disposition d'une loi de finances peut créer un programme* ».

### Un organigramme et un chronogramme précis

Au cas où dans la loi de finances 2013 cela n'a pas été prévu, il revient au gouvernement de prendre les dispositions juridiques et administratives relatives d'une part, à la création d'un organe technique de pilotage du programme, à la nomination du coordonnateur du programme et des chefs de sous programmes Education de base et Formation professionnelle et qualifiante d'autre part, enfin à l'adoption du chronogramme d'exécution du programme, dont une ébauche est jointe en annexe.

L'organe technique de pilotage est chargé entre autres d'élaborer le document d'orientation stratégique qui fait le point des défis à relever pour la bonne exécution du programme. A cet

effet, il fixe l'objectif général de chacun des sous-programmes, détermine les objectifs spécifiques. Il ajuste le budget de chaque sous-programme en fonction des allocations budgétaires trimestrielles et propose des mesures d'accompagnement et la durée du programme.

Le Comité de pilotage devra superviser l'élaboration d'un guide méthodologique qui offre à l'ensemble des acteurs de ce programme une base commune d'information. Il définit les concepts clés du budget programme, indique les axes de structuration des deux ministères en sous programmes, et oriente sur la mise en place du dispositif de performance du programme ainsi que sa gouvernance.

En conclusion nous osons croire que notre réflexion et nos suggestions sur les différentes phases d'élaboration et mise en œuvre du programme 2013, année de l'éducation de base de la formation professionnelle et qualifiante ont retenu l'attention des pouvoirs publics et des différents acteurs.

Au stade actuel, il nous paraît indiqué de prendre en considération toutes les contributions des uns et des autres. Celles-ci sommes toutes vout dans le sens de la recherche de la perfection.

Pascal Marcellin Okombi, Economiste financier

Mode

## LE CÉLÈBRE STYLISTE NIGÉRIEN ALPHADI AU CONGO

Un défilé de mode sera organisé en avril prochain dans la capitale congolaise par le créateur africain Alphadi, qui séjourne actuellement à Brazzaville, dans le cadre des préparatifs de cette manifestation culturelle.

Ce défilé de mode concernera des jeunes garçons mesurant 1,85 m et des jeunes filles de 1,70 mètre, a dit le styliste-modéliste international, le 2 février à Brazzaville, au cours d'une conférence de presse consacrée à ses ambitions pour le Congo. Le créateur nigérien qui a rencontré quelques membres du gouvernement et les potentiels sponsors pour ce festival, a précisé qu'il compte créer une école de menuiserie et d'artisanat au Congo, ouvrir une galerie et une bijouterie sous la marque Alphadi.

« Il n'y a pas de raison que nos

boutiques soient à Paris, à New-York, à Niamey et à Abidjan et non pas au Congo, pays producteur de bois, car il est question d'amener ce bois congolais à sa dimension réelle. Cette matière doit être travaillée avec les Touareg, les Nigériens et les Africains, pour qu'on mette ensemble une vraie collection de la créativité africaine », a relevé le créateur de mode. Cela, a-t-il indiqué, s'inscrit dans le cadre du combat social qu'il mène à travers le monde, afin de donner une chance aux jeunes de gagner de l'argent et de trouver leur manière de créer. « Tout le monde n'est pas fait pour être politique,



Le créateur Alphadi

ministre, ambassadeur, avocat ou diplomate, il y a aussi la création qui peut générer des millions d'emplois », a poursuivi Alphadi, avant d'interpeller les décideurs sur le fait que la création n'est pas un créneau à négliger et montrer aux yeux du monde que le Congo est un pays visitable et viable.

Surnommé le Magicien du désert, né à Tombouctou au Mali, Alphadi de son vrai nom Seidnaly Sidhamed, est également président-fondateur de la Fédération Africaine de Couture depuis 1994 et président-fondateur du Festival International de la Mode Africaine (FIMA) depuis 1998. Après des études universitaires de tourisme et de marketing, Alphadi décide de se consacrer à sa passion : la mode. Il intègre alors l'atelier de stylisme Chardon Savard à Paris puis est invité par les plus grands couturiers : Yves Saint Laurent, Paco Rabanne, Christian Lacroix. Son originalité repose dans l'alliance entre un savoir-faire quasiment millénaire propre aux peuples Songhaï, Zarma, Bororo, Haoussa, Touareg du Niger et un stylisme propre à l'audace des lignes et des formes occidentales.

Guilit Ngou

Journal Le Patriote - Bimensuel d'informations, d'analyses et d'opinions  
Siège: 46 Av. William Guynet - Centre-Ville

- Page entière ..... 150 000 F CFA  
- 1/2 page ..... 75 000 F CFA  
- 1/4 page ..... 45 000 F CFA  
- 1/6 page ..... 12 000 F CFA

N.B. : En couleur, ces tarifs sont doublés

Championnat national direct de football

## LES PRÉPARATIFS VONT BON TRAIN

Il est encore trop tôt pour connaître la date de démarrage du championnat 2012-2013. De même, les participants à la compétition ne seront définitivement arrêtés qu'au terme de la date d'expiration du versement des frais d'engagement fixé au 10 février 2013.



Vue partielle d'une des aires de jeu du prochain championnat

On sait que des vingt huit équipes ayant participé au dernier championnat national, seules celles qui répondront au cahier de charges de la fédération congolaise de football seront autorisées à prendre le départ du prochain championnat national. Un championnat national ouvert à dix huit clubs cette année mais avec objectif de stabilisation de participants à 14 à l'horizon 2014. Mais le cahier de charges contient les exigences de la C.A.F et les conditions de l'organisateur.

Ainsi la participation au championnat national 2012-2013

est soumise au respect des critères suivants : Les équipes doivent s'acquitter, au plus tard le 10 février 2013, d'un droit d'engagement de deux millions de francs Cfa et, en même temps, déposer une contribution de dix millions de francs Cfa. Outre cela, il sera aussi question de verser des droits de licence dont 2.000 F par joueur, 5 000F par dirigeant et 10.000 F par entraîneur. Les équipes sont également contraintes de disposer d'un compte bancaire. Elles ont le devoir d'établir, avant le début de chaque saison, les états financiers annuels comportant le bilan, le compte de résultats et les notes annexes auditées par des commissaires aux comptes indépendants. Les équipes ont l'obligation de qualifier au minimum vingt cinq joueurs de nationalité congolaise sur les trente autorisés. De même, elles devront disposer de deux équipes de catégorie d'âge en U-17 et U-20 devant participer aux championnats de jeunes. Les autres obligations étant de présenter à la direction technique de la Fécofoot un programme de formation pour les jeunes joueurs.

Chaque équipe de l'élite devra disposer d'un siège équipé d'infrastructures techniques dont le fax, le téléphone, une connexion internet ainsi qu'une

adresse de messagerie électronique.

L'entraîneur principal doit être titulaire d'une licence A, B ou C ou d'un autre diplôme requis par la fédération congolaise de football ou encore être titulaire de tout autre diplôme étranger valide ou reconnu comme tel par la Fécofoot. L'entraîneur doit disposer d'un contrat à temps plein. De même, un contrat sera établi avec chacun des joueurs mais le dit contrat devra être validé par la fédération congolaise de football. Chaque équipe devra également disposer d'un responsable chargé de médias, d'un terrain d'encadrement approprié et d'une infrastructure dédiée au secteur des jeunes. Des jeunes qui, eux aussi, devront avoir un entraîneur qualifié dûment inscrit auprès de la fédération congolaise de football. Le club dispose du droit d'utiliser son nom et ses marques à des fins de publicité et (ou) de promotion. Il y a également lieu de produire une déclaration juridique dûment signée et cachetée confirmant qu'aucune personne physique ou morale impliquée dans la gestion, l'administration et la performance sportive du club directement ou indirectement :

- Ne détient aucun titre, aucune action de tout autre club participant à une autre compétition ;

- Ne détient la majorité des droits de vote des actionnaires d'aucun autre club participant à la même compétition.

Cette déclaration doit être validée par un signataire autorisé et transmise à la fédération congolaise de football lors du dépôt de l'engagement au championnat.

Outre des obligations, chaque club engagé doit fournir à l'organisation dix jours avant le début de la compétition la copie de ses statuts en vigueur et le procès-verbal de l'assemblée générale du club.

Georges Engouma

### QUARTS DE FINALE DE LA CAN 2013

Samedi 2 février 2013

Ghana - Cap Vert : 2 - 0  
Afrique du Sud - Mali : 1 - 1 puis (1 - 3)

Dimanche 3 février 2013

Côte d'Ivoire - Nigeria :  
Burkina Faso - Togo :

Préparation Congo-Gabon du 24 mars 2013

## KAMEL DJABOUR A PUBLIÉ SA LISTE

Une grosse campagne, à l'image de celle de 1997, sera très bientôt organisée en faveur des Diables-Rouges football. Le ministre en charge des sports, le docteur Léon Alfred Opimbat, vient de mettre en place un comité de soutien chargé de réfléchir sur la question. Et, entre temps, Kamel Djabour, l'entraîneur, a retenu (19) joueurs qui seront en stage du 3 au 7 février 2013 à Casablanca au Maroc.

On s'attendait, dans le cadre de la journée Fifa, à une confrontation entre les Diables-Rouges du Congo et les Lions Indomptables du Cameroun. La fédération camerounaise de football ayant donné son accord pour que les deux pays, absents à la C.A.N 2013, puissent renouer les contacts afin de mieux préparer la prochaine sortie dans le cadre des éliminatoires de la coupe du monde 2014. Mais c'est encore du Congo, pays solliciteur, qu'est venue la faillite. Il paraît que, finalement, le problème de budget s'est posé. D'autres pistes ont également été abandonnées pour la même raison. Mais comme il fallait quand même trouver un palliatif pour meubler la préparation des Diables-rouges en vue de la rencontre combien importante contre le Gabon, mercredi prochain à 19 heures, les Diables-rouges vont en découdre avec le Wydad de Casablanca où évoluent Fabrice Ondama et Lys Mouithys. Alors, quel compromis a été trouvé alors qu'il se posait un problème financier ? Seul le président de la Société congolaise pour la promotion des sports (SC.P.S), Gerard Bourgoïn, est capable de donner des explications. Mais, apparemment, cette société a du plomb dans l'aile. Car, il y a du flou dans la gestion de l'équipe nationale.

### Que faut-il attendre des derniers moments de Kamel Djabour ?

Pendant que se prépare déjà Congo-Gabon, on parle en même temps du remplacement de Kamel Djabour. Cinq candidats sont en lice à savoir Laurent Zahui, Alain Gouamené (Côte d'Ivoire), Patrice Neveu (France),

Jean Amadou Tigana (France) et Luis Fernandez. Le problème, car il y en a un. Kamel Djabour, en guise de mécontentement, ne sera-t-il pas tenté de saboter l'opération « Gabon 2013 » ?

Est-ce possible qu'il puisse travailler en toute sérénité ? Visiblement, le Congo a un réel handicap dans l'organisation de son équipe nationale. Tout se fait à la va-vite et, en plus, dans le cafoillage le plus total. Toutefois, on espère que Kamel Djabour sera de bon cœur pour laisser un héritage digne.

N'empêche, Kamel Djabour vient de retenir quatre joueurs évoluant au Congo, deux au Gabon, un en Tunisie, deux au Maroc et douze en Europe. Il y aura, bien sûr, des noms tout à fait nouveaux comme le jeune Romaric Etou, pioché dans la sélection des U17, et Percy Akoli, ancien sociétaire de l'Etoile du Congo devenu joueur de l'Etoile de Sahel (Tunisie).

On note, cependant, les absences de Ladislav Doukhan, retenu pour le match Guingamp-SCO d'Angers (en retard du championnat de la ligue 2 en France), Fodé Doré (SCO d'Angers) et Delvin Ndinga (AS Monaco) qui vient juste de reprendre l'entraînement. Matt Moussilou, absent depuis Ouganda-Congo (4-0), est de retour. Il reste que lors de la cérémonie de vœux, mardi dernier, le ministre en charge des sports, le docteur Léon Alfred Opimbat, a clairement laissé entendre qu'un comité, qui a été mis en place en France, allait faire que les sportifs de la diaspora étoffent les sélections nationales. C'est un comité qui a pris l'engagement de détecter tous les talents susceptibles de mettre leur compétence au bénéfice des Diables-Rouges.

G.E.

### LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS

#### Milieux :

Oscar Ewolo (Laval/France)  
Césaire Gandzé (Ac Léopards)  
David Louhoungou (Beauvais/France)  
Landry Djimbi (Diables-Noirs)  
Prince Onianqué (Troyes/France)  
Papou Makita (Fc Missile/Gabon)

#### Attaquants

Chris Malonga (Lausanne/Suisse)  
Matt Moussilou (Lausanne/Suisse)  
Maël Lepicier (Beerschot/Belgique)  
Percy Akoli (Etoile du Sahel/Tunisie)  
Fabrice Ondama (Wac/ Maroc)  
Lys Mouithys (Wac/ Maroc)  
Harris Tchilibou (Fc Missile/Gabon)

#### Gardiens :

Barel Mouko (Lille/France)  
Christoffer Mafoumbi (R.Clens/France)

#### Défenseurs :

Romaric Etou (Diables-Noirs)  
Christopher Samba (Anzhi Makachkala)  
Francis Nganga (Charleroi/Belgique)  
Maël Lepicier (Beerschot/Belgique)  
Herman Lakolo (Ac Léopards de Dolisie)

### LE PATRIOTE

Siège: 106 Rue Ewo - Ouenze  
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU  
25 MARS 2010

Directeur Général :  
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication :  
Guy MOUKOZA

Secrétaire Général de Rédaction:  
Bertin EKANI

Directeur de la Logistique, des  
Finances et des Ressources  
Humaines :  
Marcellin MBAYI

Rewriter :  
Dominique MALELA

Equipe rédactionnelle :  
Laurent LEPOSSI,  
Dieudonné BEKAS,  
Georges ENGOUMA,  
Etienne Pèze,  
Gulit NGOU,  
Ernest OTSOUANGA,  
Roger PAO,  
Aimé Raymond NZANGO

Mise en pages  
YENGO MALANDA  
MALANDA  
Impression  
Imprimerie Saint Paul (ISP)